





Faites pousser une ferme à Magny-les-Hameaux !

Projet d'aménagement pour une agriculture biologique périurbaine dans les Yvelines (78)



Le présent appel à candidature a pour objet la mise en place d'un projet agricole biologique en vue d'une mise à bail agricole d'une parcelle appartenant à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (78).

1. Contexte

La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY), la commune de Magny-les-Hameaux et le Parc Naturel Régional de la Vallée de Chevreuse ont la volonté de mettre en œuvre un projet d'aménagement d'une agriculture biologique périurbaine répondant aux trois objectifs suivants :

- Préserver certaines qualités paysagères
- Assurer un usage des lieux répondant aux aspirations des usagers, notamment en termes de connexion et de fonctionnement avec les espaces voisins
- Permettre de développer un modèle agricole économique viable

Pour les accompagner à la maitrise d'ouvrage d'un tel projet, la CASQY a choisi de s'attacher les services du Pôle ABIOSOL. Il constitue un partenariat entre quatre associations d'agriculteurs et de citoyens : *Terre de Liens Ile de France, le Réseau AMAP Ile de France, le Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile de France et la couveuse agricole Les Champs des Possibles*, qui mettent en commun leurs moyens, leurs outils et leurs compétences afin d'accompagner porteurs de projets, associations et collectivités qui souhaitent développer des projets agricoles écologiquement responsables et socialement solidaires en lien avec le territoire.

2. Méthodologie du projet

Le Pôle ABIOSOL accompagne la CASQY, et la commune de Magny-les-Hameaux dans la réalisation d'un diagnostic et la co-construction d'un projet de territoire sur la parcelle de la Croix aux Buis. Afin de garantir la réussite et la pérennité de celui-ci, le Pôle ABIOSOL a impliqué les différents acteurs du territoire dans la définition et le suivi des actions par l'animation du dialogue territorial. L'accompagnement proposé a permis de poser les bases

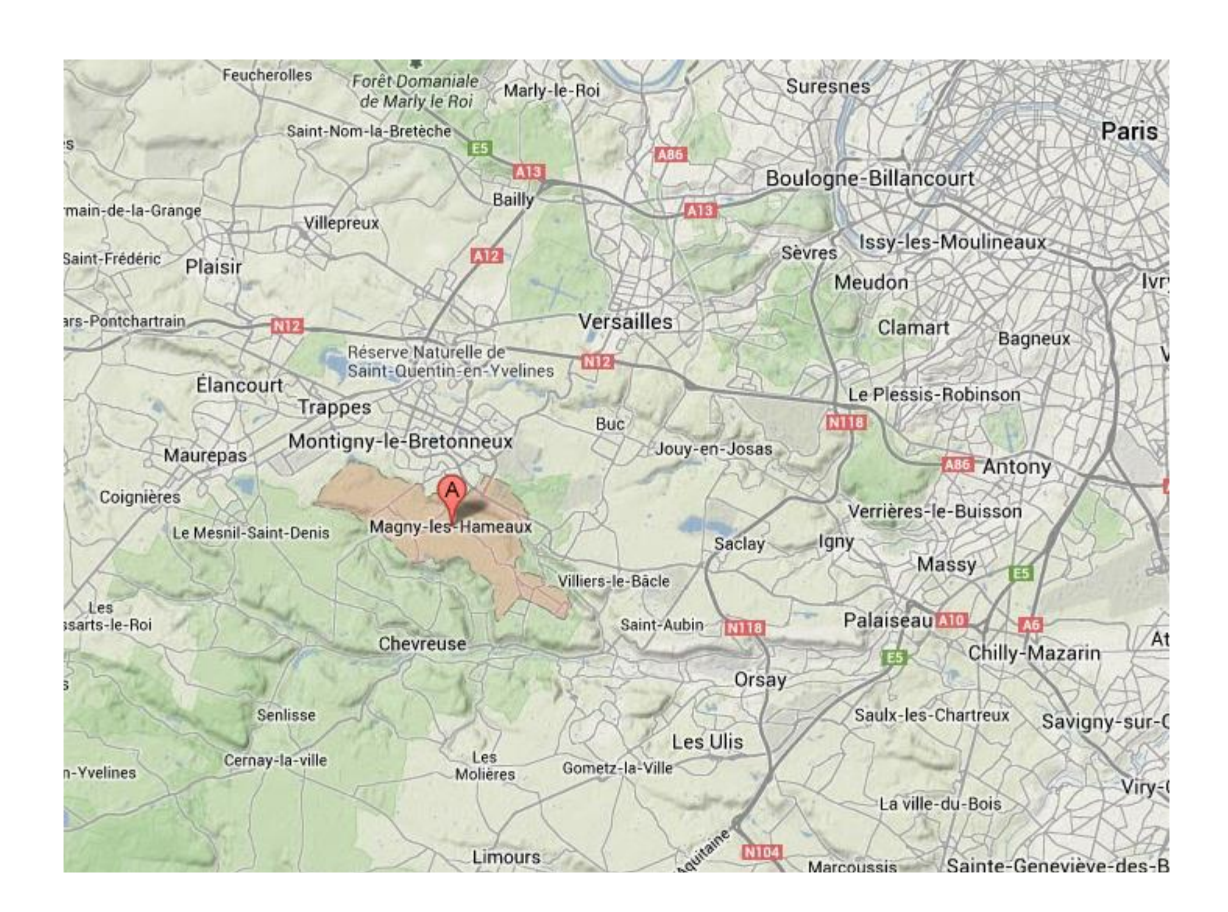
préalables à la mise en place du projet en identifiant et en impliquant les acteurs en présence y compris les futurs agriculteurs, ainsi que les potentialités du site. Il vise :

- Une première phase de diagnostic, permettant d'analyser les conditions territoriales d'implantation d'une installation agricole biologique
- Un appel à candidatures aux porteurs de projet en agriculture biologique de proximité pour s'installer sur cette parcelle et l'accompagnement du et/ou des porteurs de projet pour une installation économique viable et pérenne
- La co-construction d'un projet avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet agricole choisi par la CASQY et les porteurs de projets agricoles
- La mise en œuvre du projet (travaux, éléments concrets permettant l'installation du projet agricole biologique).
-

3. Descriptif du site

Localisation

Le bien se situe sur la commune de Magny-les-Hameaux dans les Yvelines.



Magny-les-Hameaux, sud-ouest de l'agglomération parisienne

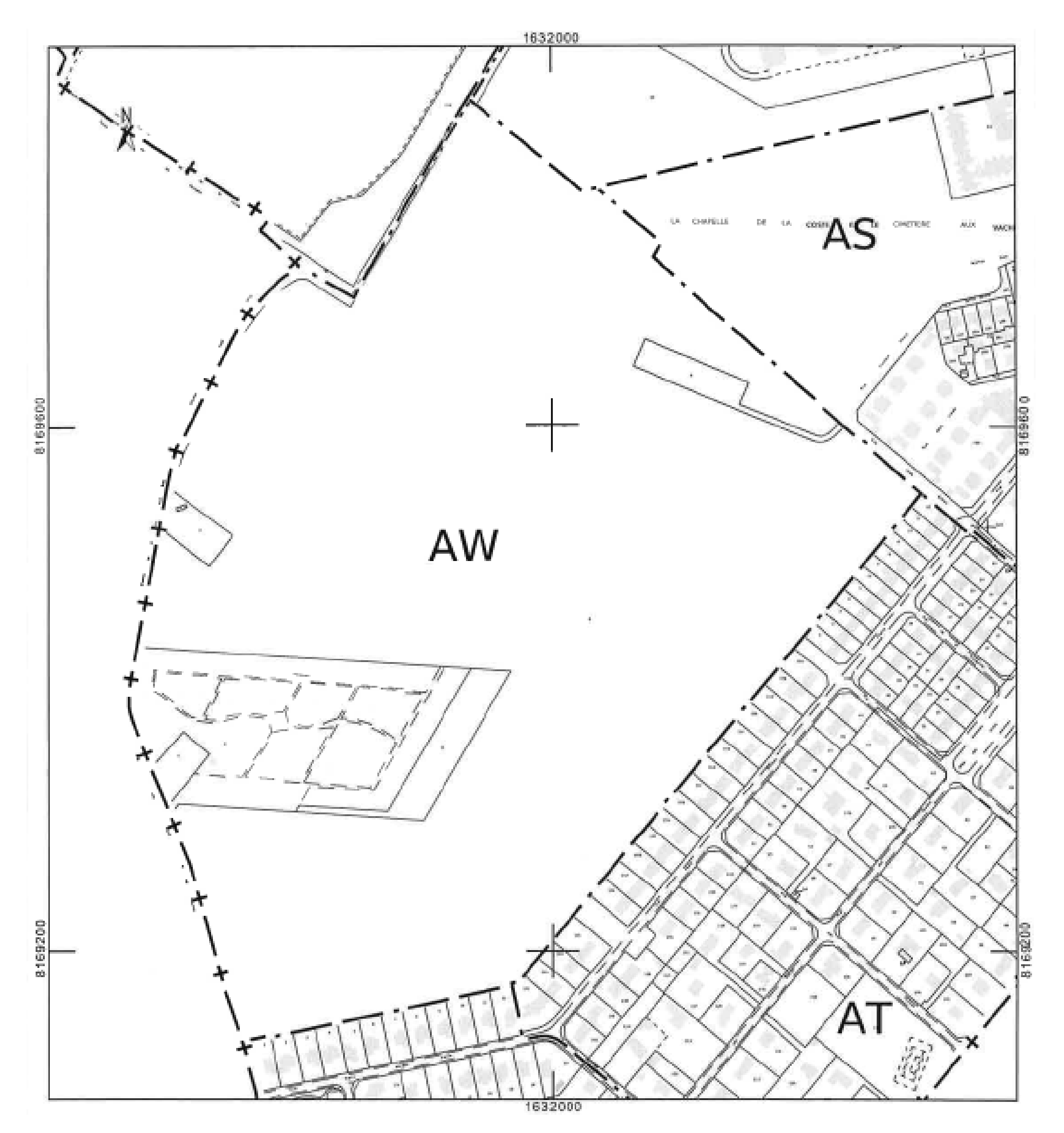
La ville s'étend sur le plateau situé entre la vallée de la Mérantaise et celle du Rhodon. Magny-les-Hameaux est située au sud ouest de Paris, elle est une des 7 communes de la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, géré par la Communauté d'Agglomération. Magny-les-Hameaux est située à l'extrême sud de la Ville Nouvelle. La ville est une des 51 communes ayant signé la Charte ce qui lui permet de faire partie du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Description

Le bien correspond à une parcelle de 14 hectares 23, appartenant à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Elle se situe en bordure du Sud-Centre-Bourg, en lisière de la Forêt départementale de Champfailly.



Centre-Bourg, Magny-les-Hameaux



Plan cadastral



Vue aérienne – Parcelle de la Croix au Buis

En juillet 2013 la parcelle ne compte pas de bâtiment agricole ni équipement d'accès à l'eau. Cependant, la Communauté d'agglomération, la commune et le Parc naturel régional travaillent à la mise en place de ces équipements.

L'appel à candidatures est lancé dès à présent de façon à concevoir les éléments cités ci-dessus en parfaite cohérence avec les projets agricoles retenus.

Prescriptions d'urbanisme

Une modification du PLU est en cours afin d'inscrire l'ensemble de cette zone en zone A.

La parcelle se situe en bordure d'une Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique. La commune étant intégrée dans le Parc naturel régional, la Charte du Parc est applicable ici.

4. Candidature : mode d'emploi

Orientations envisagées

- mise en œuvre d'un projet biologique
- cultures possibles : maraîchage, arboriculture, aviculture, apiculture, petits fruits, plantes médicinales
- coexistences de plusieurs projets agricoles sur le site
- mutualisation du bâtiment agricole à venir et des installations d'irrigation : élaboration des plans avec les candidats retenus afin de rendre pratique cette utilisation commune
- élaboration d'un bail rural de carrière à clauses environnementales

Règlement de l'appel à candidature

- Validité de l'appel à candidature : **jusqu'au 15 novembre 2013**
- Pièces à remettre (dossier de candidature) **avant le 15 novembre 2013**
- Remise du dossier de candidature sous format PDF et sous enveloppe portant la mention :

Candidature pour une agriculture biologique périurbaine à Magny les Hameaux
Terrain Sud centre bourg:

- Adresse de dépôt ou d'envoi

Communauté d'Agglomération de St-Quentin-en-Yvelines
A l'attention de M. Lecerf (direction du développement)
1 rue Eugène Hénaff
BP 118- 78192 Trappes cedex

Déroulé de l'appel à candidature

Afin d'avoir plus d'éléments sur la parcelle et sur la globalité du projet communal et intercommunal, nous vous proposons au cours de l'appel à candidatures et de la construction de votre projet, un temps d'échange collectif permettant de poser vos questionnements, réfléchir ensemble à la mutualisation .

=> Votre participation est fortement recommandée

> Découverte de la Croix aux Buis (visite du site) **jeudi 24 octobre 2013** à 10h30 sur site

(confirmation de votre présence obligatoire à : M. Lecerf : bruno.lecerf@agglo-sqy.fr)